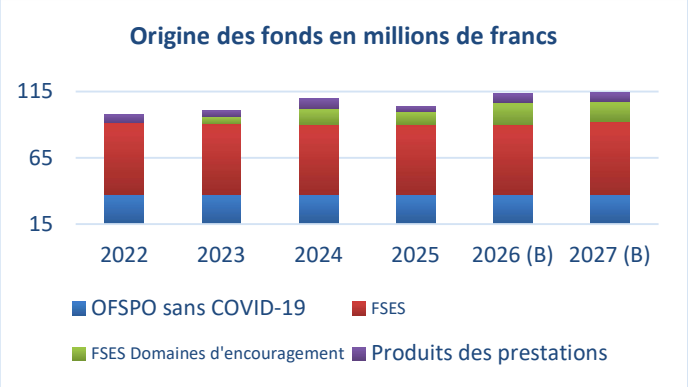
Commentaire Budget 2027

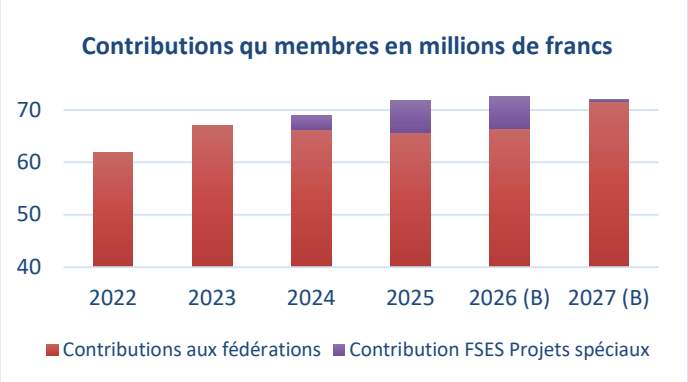
Pour l'exercice budgétaire 2027 est attendu un bilan annuel négatif de 2,4 millions de francs avant variation du capital de l'organisation. Le résultat présente toutefois une nette amélioration, de l'ordre de 5,2 millions de francs, par rapport au budget 2026. Ceci s'explique notamment par l'application rigoureuse de la stratégie de transition 2027, l'abandon de différents projets ainsi que la mise en œuvre, au sein du secrétariat, de mesures structurelles globales d'économies, de renforcement de l'efficacité et de réorganisation, pour un montant de 1,7 million de francs. Les activités principales de Swiss Olympic ainsi que le soutien aux fédérations restent néanmoins assurés, et des investissements ciblés se poursuivront dans des domaines d'importance stratégique comme la numérisation et l'innovation. La perte est prévue dans le cadre de ces investissements délibérément décidés, et elle est conforme aux directives du Conseil exécutif. Le budget 2027 crée ainsi une base essentielle pour la poursuite de la stabilisation financière de l'organisation et la mise en œuvre de la «Roadmap to Zero» prévue dans le domaine financier, c'est-à-dire la feuille de route visant à résorber le déficit structurel en 2028 et 2029.

Recettes



Les recettes, qui s'élèvent à 115,9 millions de francs, restent au niveau du budget de l'année précédente. Les contributions de la Confédération sont calculées sur la base des chiffres de l'exercice précédent et s'élèvent à 39,2 millions de francs. Les contributions de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport se montent à 70,4 millions de francs et constituent la principale source de financement de Swiss Olympic. En particulier, les moyens financiers provenant de la convention de base ainsi que ceux issus des domaines de promotion spécifiques garantissent un financement stable de la promotion du sport.
Les produits résultant de livraisons et de prestations se montent à 6,4 millions de francs, soit pratiquement le même niveau que l'exercice précédent. La hausse des produits de la Solidarité olympique est principalement due à la subvention olympique. Il s'agit de subventions du CIO d'un montant de 10'000 dollars US par participante ou participant aux Jeux Olympiques, qui sont versées aux athlètes par Swiss Olympic. Les produits correspondants (environ 1,0 million de francs) sont compensés par des charges d'un montant équivalent dans le domaine du soutien aux athlètes et n'ont donc aucune incidence sur le résultat. Parallèlement, les produits des partenaires traditionnels sont en légère baisse.

Contributions aux membres



Les contributions et subventions versées aux membres, aux fédérations et aux organisations partenaires s'élèvent à 75,8 millions de francs. L'introduction du nouveau modèle de promotion des fédérations, qui sera mis en œuvre à partir de 2027, entraîne des changements importants. Les calculs relatifs au modèle de promotion des fédérations sont terminés, ce qui permet de déterminer le montant des futures contributions d'encouragement accordées à chaque fédération. Le financement s'effectue sans incidence sur les coûts, grâce aux moyens financiers fédéraux et de la FSES correspondants. Les fédérations disposent donc encore de contributions financières substantielles pour leurs missions fondamentales, le sport de masse, le sport de performance, le personnel sportif, la promotion de la relève et l'utilisation de la CISIN. Des dispositions transitoires sont prévues pour les années 2027 et 2028: les fédérations bénéficiant de contributions d'encouragement plus faibles bénéficieront d'un soutien temporaire, tandis que celles qui

ont des besoins plus importants ne profiteront, dans un premier temps, que partiellement des moyens financiers supplémentaires.

Fondations, clubs et promotion des athlètes
Le niveau des contributions de Swiss Olympic à la Fondation de l'Aide Sportive Suisse, à la Fondation Swiss Sport Integrity et à la Fondation Tribunal du sport suisse reste élevé. Le budget 2027 prévoit une enveloppe de 1,15 million de francs pour l'association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Suisse 2038. Ainsi, les moyens financiers alloués, d'un montant total de 6,7 millions de francs, seront entièrement utilisés d'ici fin 2027. Contrairement à l'année précédente, le budget ne prévoit aucun moyen financier pour la candidature aux European Championships 2030, car le montant total alloué, de 777'000 francs, a déjà été intégralement versé à l'association en 2026. L'augmentation de la promotion des athlètes par rapport à l'année précédente est exclusivement due à la subvention olympique versée par Solidarité Olympique, déjà mentionnée dans les recettes. Les moyens financiers correspondants, d'un montant d'environ 1,0 million de francs, seront intégralement reversés aux athlètes et n'auront aucune incidence sur les résultats de Swiss Olympic.

Programmes et missions
Étant donné qu'il n'y aura pas de Jeux Olympiques en 2027, les charges de missions directes sont nettement inférieures à celles de l'année précédente. Toutefois, les Jeux Européens auront lieu à Istanbul, ainsi que deux missions du FOJE. Conformément aux directives du Fonds de prévention du tabagisme, l'ancien programme Cool & Clean se poursuivra sous une forme adaptée et s'appellera désormais «Sport sans tabac ni nicotine». À l'avenir, l'accent sera davantage mis sur le soutien aux cantons et aux projets, ce qui réduira considérablement les dépenses internes de personnel et de matériel.

Secrétariat
Les charges du secrétariat ont considérablement diminué par rapport à l'année précédente. Les charges de personnel ont baissé d'environ 1,8 million de francs pour s'établir à 11,8 millions de francs. Ce recul s'explique principalement par la mise en œuvre de la stratégie de transition, le contrôle critique des attributions de postes ainsi que la nette réduction du nombre de collaborateur·rice·s et prestations externes. Malgré ces mesures, l'exécution des missions essentielles et des projets stratégiques reste assurée.
Des économies substantielles ont également été réalisées au niveau des autres charges de matériel. Les dépenses informatiques ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente pour s'établir à 2,6 millions de francs, tandis que les frais de communication sont descendus à 2,3 millions de francs. La baisse est particulièrement marquée dans le domaine des prestations de conseil. En raison de l'achèvement ou de l'abandon de différents projets, les dépenses correspondantes diminuent de plus de 1,0 million de francs.

Capital des fonds / capital de l'organisation
Le prélèvement prévu sur le capital d'organisation reste destiné au financement de thèmes stratégiques à durée limitée. Le Conseil exécutif a délibérément prévu une réduction des moyens financiers dans certains domaines précis pour les années de la stratégie de transition. Dans le budget 2027, ces mesures concernent notamment le soutien à l'association Switzerland 2038 ainsi que certains projets de numérisation et de transformation. Parallèlement, à partir de 2027, aucun moyen financier supplémentaire ne sera prélevé sur le capital destiné à la promotion des fédérations.

